



Paris, le 6 novembre 2012 n°150/H030

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Rectifié le 14 septembre 2018**

**Panel d'élèves handicapés nés en 2000 et en 2005**

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle.

*Périodicité* : enquête à interrogations multiples (panel).

*Demandeur* : Ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Au cours de sa réunion du 15 octobre 2012, la commission Services publics et services aux publics a examiné le projet de Panel d'élèves handicapés nés en 2000 et en 2005.

Ce nouveau panel a pour principal objectif de compléter l'évaluation de la politique du Ministère de l'éducation nationale (MEN) en matière de scolarisation des jeunes en situation de handicap. A cet effet, il tentera de décrire en détail et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves en fonction de leur type de trouble, tout au long de leur scolarité (en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé) jusqu'à leur insertion professionnelle.

Pour atteindre cet objectif, le panel recueillera des informations sur les thèmes suivants :

- il enregistrera la séquence des différents milieux dans lesquels les élèves auront été scolarisés : en milieu ordinaire et, dans ce milieu, soit en classe ordinaire soit en classe d'inclusion scolaire (CLIS) pour le 1<sup>er</sup> degré ou une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le 2<sup>nd</sup> degré ; ou en milieu spécialisé dans un établissement médico-social ;
- il cherchera à mesurer l'influence du contexte familial sur la scolarisation des enfants ou adolescents selon le milieu de scolarisation ordinaire ou spécialisé. Il essaiera d'appréhender les attentes des parents vis-à-vis de l'institution scolaire ;
- il décrira de façon précise les parcours des élèves handicapés dans l'institution scolaire et approchera la réussite scolaire à travers les résultats aux examens, les diplômes obtenus, l'insertion professionnelle.

La mise en place de ce panel résulte d'une demande interne au MEN préconisée par le rapport IGEN-IGAENR n°2012-100 de juillet 2012 sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'éducation nationale. Elle a pour but de compléter les outils de pilotage de la politique du Ministère concernant la scolarisation des jeunes handicapés. Outre le MEN, les données issues de cette enquête sont susceptibles d'intéresser le ministère de la santé, les collectivités territoriales, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), des chercheurs....

Les enquêtes annuelles existantes renseignées par les enseignants référents et par les établissements comportent déjà des données individuelles sur les élèves (année de naissance, sexe et déficience) et des données sur leur scolarisation et les accompagnements dont ils bénéficient

(niveau scolaire, mode de scolarité, temps de scolarité, accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire...). Mais ces données anonymes ne permettent ni de retracer les parcours de ces élèves dans l'institution scolaire ni d'évaluer les bénéfices qu'ils peuvent tirer du système éducatif en termes de réussite scolaire ou d'insertion dans la vie professionnelle, ce que rendra possible le panel en assurant un suivi longitudinal des mêmes élèves année après année.

Parmi les partenaires associés au pilotage du projet de ce nouveau panel figureront la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), des inspections académiques et des rectorats, des membres de l'inspection générale, la CNSA, la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la Santé), des fédérations de parents d'enfants handicapés.

Le panel concernera l'ensemble du territoire français hors Mayotte. L'échantillon sera constitué d'élèves handicapés nés en 2000 ou 2005 et scolarisés en milieu ordinaire (écoles et établissements scolaires du second degré de l'enseignement public et de l'enseignement privé) et dans les établissements médico-sociaux (hors établissements hospitaliers) au cours de l'année scolaire 2012-2013. Les élèves répondant aux critères de l'échantillon et qui intégreront les dispositifs destinés aux élèves handicapés ultérieurement seront incorporés au panel au fur et à mesure, le handicap de l'enfant étant souvent découvert en cours de scolarité. Les élèves devraient être suivis dans l'enseignement secondaire et supérieur, mais également à leur sortie de la formation initiale jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle.

Le nombre d'enfants handicapés recrutés initialement serait de 6 900 hors établissements spécialisés ou de 8 400 avec les établissements médico-sociaux pour les enfants nés en 2000, de 4 800 ou 5 200 pour ceux nés en 2005. Compte tenu de l'inclusion d'enfants entrant dans le handicap postérieurement au tirage initial, la taille finale de l'échantillon pourrait à terme constituer un échantillon de 17 000 élèves entre les deux cohortes.

Des questionnaires de recrutement portant sur la situation l'année scolaire en cours seront recueillis à partir du second trimestre 2013 auprès des enseignants référents ou des directeurs d'établissements médico-sociaux par enquête internet sur site sécurisé (ce questionnaire de recrutement devrait pouvoir être complété en 5 minutes). L'actualisation de la situation scolaire se fera sur une base annuelle soit à partir des bases de gestion des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, soit par les enseignants référents en charge du suivi de l'enquête pour les nouveaux entrants.

Une enquête famille sera conduite auprès des parents dans les six mois suivant l'inclusion de leur enfant dans le panel et portera sur leurs conditions de vie et leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et sur la scolarité passée de leur enfant. Les familles seront interrogées par voie postale ou par téléphone directement par la Depp. Le questionnaire famille ne devrait pas excéder un temps de 20 minutes à une demi-heure.

Le principe même de ce panel d'élèves handicapés ainsi que l'ensemble des questionnaires, dont certains pourront contenir des données sensibles sur la santé, seront soumis à la Cnil.

La diffusion des résultats se fera uniquement au niveau national. Les différents supports éditoriaux de la Depp (*Education & Formations, Note d'information, Repères et références statistiques*) ainsi que les différentes publications de l'Insee en constitueront le vecteur principal. Les chiffres clés et principaux indicateurs devraient être publiés à partir de 2015, les fichiers mis à la disposition des chercheurs en 2016, et les publications et études détaillées à partir de 2016.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** sur ce panel concernant l'ensemble du projet (première enquête sur les deux cohortes initiales, actualisations et incorporations successives).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Suite à la demande du service producteur formulée auprès du Secrétariat général du Cnis en date du 14 septembre 2018, cet avis est prolongé d'une année supplémentaire couvrant l'année scolaire 2018/2019.